



**COMMUNE DE NEYRON  
PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 20 FEVRIER 2025 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : BRIERE Matthieu donne pouvoir à BOYET Jérôme, DELACOURT Marc donne pouvoir à DUPLAN Véronique, GARCIA Nathalie donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno donne pouvoir à FRANCOIS Christine, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie.

Absents : GAROUTTE Agnès

3 personnes dans le public.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Valérie JULLIEN est désignée secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, maire, procède à l'appel des présents et constate que 16 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

3 personnes extérieures présentes.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h37).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

**1) Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024**

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16/12/2024 est voté par 17 voix pour et 5 abstentions.

## **2) Aménagement voirie et convention départementale plateau surélevé RDh31**

Le rapporteur, Raymond PISTIL, explique que pour permettre de limiter les vitesses et compléter l'aménagement déjà réalisé à la fin de la rue de Saint-Didier, il est proposé d'aménager un plateau surélevé entre le 11 et le 13 rue de Saint Didier, RD71h. Ce plateau est rallongé à 20 mètres pour ajouter un passage piéton. Il est de catégorie moyenne c'est-à-dire qu'il ralentit les voitures mais ne produit pas trop de bruit. Le coût est de 37 000 € et une demande de fonds concours à la CCMP est prévue. Les travaux seront réalisés pendant les vacances de printemps. La mairie a obtenu l'accord du département d'où la convention pour définir la maintenance de l'ouvrage : seul le revêtement au sol est géré par le Département. Une rencontre avec les riverains a eu lieu début décembre 2024, ils étaient très favorables au projet.

Délibération votée à l'unanimité.

## **3) Rétablissement voies communication suite délimitation du domaine public autoroutier concédé de l'autoroute A46**

Madame le Maire expose que l'APRR a sollicité la commune pour le rétablissement de la voie de communication sur le territoire de la commune de RILLIEUX LA PAPE. Il s'agit du chemin du fort qui ne souhaite pas être intégré par la commune de Rillieux dans son domaine public. Dans la mesure où ce chemin est à cheval entre la commune de Rillieux et celle de Neyron, que la partie visée est sous gestion et entretien de la commune de Neyron ; APRR propose d'effectuer la remise foncière de cette voie à la commune de Neyron par un acte administratif, à titre gratuit, et les frais relatifs à cette opération seront à la charge d'APRR.

Délibération votée à l'unanimité.

## **4) Protocoles accord transactionnel**

Madame le Maire explique qu'il y a déjà un protocole signé et que cela concerne les six propriétaires dans la zone de confortement, les protocoles sont gérés par les avocats.

Le mur n'appartient pas à la commune mais la commune a l'obligation de l'entretenir.

Jean-Yves GIRARD demande si cela va occasionner des coûts supplémentaires à la commune.

Julien FAVREAU répond que les protocoles arrivent tard par rapport aux travaux de la phase 2 et précise qu'il n'y a pas de modification de clôture et que les travaux sont finis.

Henri GRUFFAT interroge le fait que la commune s'engage (article 2 page 3 MARTIN) à acquérir le mur de confortement.

Julien FAVREAU répond qu'il y a une particularité sur ce cas car il y a un décalage : le mur de la propriété était en décalage d'un mètre.

Délibération votée à l'unanimité.

## **5) Modification règlement du cimetière**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà voté une délibération pour mettre des plaques identiques sur le colombarium. Depuis, il s'avère que cette situation manque de souplesse. Par conséquent, il est proposé de laisser le choix aux familles entre les deux solutions : gravures et plaques.

Henri GRUFFAT souhaite savoir s'il y a eu des demandes.



Valérie JULLIEN répond que la mairie a eu des demandes de gravures.

Délibération votée à l'unanimité.

## **6) Nouvelles dénominations voies communales**

Madame le Maire explique qu'un travail a été réalisé dans le cadre d'un copil pour répondre à l'obligation de modifier et certifier les adresses de la BAN.

La liste des voies annexée à la délibération concerne des voies privées et publiques qui doivent être nommées ou renommées.

Henri GRUFFAT remercie d'avoir tenu compte de ses propositions et éclaircit sa question au sujet de la délimitation de la rue de la Gare, voie qui démarrera en partant du haut de la rue de la Gare en passant sur le parking et rejoindra la rue de la Gare en bas en jonction avec la rue sous les Saules. Il propose de renommer la rue de la Gare par rue Marcel RUBY. Cette année dans le cadre des 80 ans de l'année 1945, ce sera pour la commune l'occasion de créer un événement pour le 8 mai 2025 et d'inaugurer la rue Marcel RUBY.

Le conseil municipal valide la modification du tableau en conséquence.

Raymond PISTIL ajoute que par suite de la lecture d'un article sur les changements de noms de rues à Paris, il est constaté qu'au regard de l'histoire, il se produit beaucoup de changements de noms de rues donc il ne faut pas en avoir peur, les habitants s'y font vite.

Les habitants affectés par le changement de noms de leur propriété seront informés concomitamment à la pose des panneaux des noms de rue par la commune. Les panneaux de numéro seront à la charge des propriétaires et les panneaux noms des rues seront à la charge de la mairie.

Délibération votée à 21 voix pour et 1 voix contre.

## **7) Maintien ou non des fonctions d'adjointe au maire d'une partie de ses délégations**

Madame le Maire expose que pour faire suite à la demande de Mme Elodie QUEIREL, pour raisons professionnelles, de ne plus exercer la totalité de ses fonctions d'adjointe, elle a décidé de créer deux délégations pour redistribuer les responsabilités. Cela permet d'assurer une répartition équitable des tâches et d'éviter la surcharge de travail sur une seule personne. Cette année il y a le projet d'agrandissement de l'école et la mise en place du relais PMI pour Elodie QUEIREL ainsi que la restauration scolaire avec le nouveau marché public et l'accueil de loisirs pour Jérôme BOYER.

Elodie QUEIREL précise qu'elle ne peut plus être là sur le temps de la restauration scolaire.

Avant de procéder à cette réorganisation, il est nécessaire de ne pas maintenir les fonctions d'adjoint existant et permettre la création des nouvelles délégations. Toute décision de ce type doit être validée par le conseil, c'est pour cette raison qu'il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non des fonctions d'adjointe. Les nouvelles délégations ne font pas l'objet d'un vote. Madame le Maire précise que cela n'enlève en rien la confiance qu'elle a en Elodie et la remercie pour tout le travail effectué.

Raymond PISTIL demande combien d'heures de travail représente le poste d'adjoint.

Madame le Maire répond qu'au salon des maires, il avait été évoqué une estimation d'une moyenne de 40 H/semaine.

Quant au Conseil Municipal des Enfants, Elodie QUEIREL explique qu'il n'était pas rattaché à la commission scolaire mais à celle de Bruno et que c'est Christine qui prend la relève.

Délibération votée à 16 voix pour et 6 abstentions.

## 8) Modification délibération RIFSEEP

Madame le Maire explique que la délibération concernant le régime indemnitaire des agents a déjà été voté en septembre. Il s'agit d'intégrer l'avis favorable du Comité social territorial (CST).

Délibération votée à l'unanimité.

## 9) Questions diverses

1/ Résultat du contentieux entre les Frères de Plymouth / commune de Rillieux-la-Pape et la commune de Neyron au Conseil d'Etat : rejet du pourvoi en cassation.

2/ Des réunions de quartier vont être organisées : la première sera le 3/04 à Saint-Didier, la 2<sup>ème</sup> bas Neyron plaine des sports et la troisième à la batterie. Elles seront ouvertes à tous les Neyrolands. Ce sera l'occasion de renseigner les riverains sur les projets prévus dans leur quartier et aborder les thèmes de la sécurité, de la propreté et du fleurissement et laisser une partie questions-réponses.

3/ L'agent de police municipale va être à la retraite en septembre : l'analyse du poste a été réalisée et il en résulte que la fonction de police est assez réduite tandis que la police de l'urbanisme est plus importante. Il est donc proposé de mutualiser la fonction police avec la commune de Miribel et d'affecter le reste des missions à d'autres agents.

4/ Les agents du service technique vont être reçus demain pour les féliciter sur la réduction des dépenses de fonctionnement.

5/ Le projet de l'école avance : phase étude de sols des bâtiments, étude de faisabilité. Projet estimé à 3 millions.

6/ Projet ALLIADE une trentaine de logements – réunion le 10/03/25 présentation du projet architectural retenu

7/ Les élus vont être invités par la CCMP le 31 mars 2025 pour une AG mutualisation espace accueil jeunesse – participation financière de chaque commune.

8/ Accompagnement de l'Agence ingénierie de l'Ain pour une réflexion globale sur la circulation : proposition de travail en ateliers afin d'établir un schéma directeur pour avancer en cohérence.

Prochain Conseil municipal le 20/03/2025.

Séance levée à 20h55

Fait à NEYRON le 27 février 2025

La Secrétaire,

Valérie JULLIEN



Le Maire,

Christine FRANÇOIS

